

Prime solaire thermique

(Chauffe-eau et chauffage solaire thermique)

Conditions d'attribution

2024

RENSEIGNEMENTS :

AGEDEN : 04 76 14 00 10

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS : 04 76 11 01 09

Démarche

Avant de lancer la procédure pour l'obtention de la Prime solaire thermique, le demandeur devra s'assurer qu'il peut bénéficier de la dite subvention en prenant connaissance des critères administratifs, techniques et financiers.

L'appel à projet est ouvert pour l'année 2024 dans la limite du budget alloué par la Communauté de Communes de l'Oisans. Une fois le plafond atteint, les dossiers ne seront plus acceptés.

Cet appel à projet concerne les projets solaires thermiques (avec capteurs plans vitrés, hors couplage avec pompe à chaleur, hors système hybride : PV + thermique) dédiés à la maison individuelle en résidence principale :

- Chauffe-eau solaire thermique individuels (CESI)
- Chauffe-eau et chauffage solaire thermique individuels (Systèmes solaire combinés : SSC)

Les dossiers devront être remis à l'AGEDEN pour instruction technique et seront traités au fil de l'eau. L'avis d'attribution sera formulé par un arrêté attributif signé par le Président de la Communauté de Communes de l'Oisans jusqu'à épuisement du budget alloué au dispositif.

Sont exclus de l'appel à projet les maîtres d'ouvrages disposant d'un numéro de SIRET (SCI, entreprises, associations). Ces maîtres d'ouvrages peuvent contacter l'AGEDEN (04 76 14 00 10) pour identifier les aides existantes correspondant à leur situation.

BÉNÉFICIAIRES:

La subvention s'adresse aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- particuliers,
- propriétaires occupants, bailleurs, usufruitiers, les nus propriétaires et les occupants à titre gratuit
- résidences principales, construction neuve ou logement existant,
- logements des 19 communes de la Communauté de Communes de l'Oisans

MATÉRIEL ÉLIGIBLE:

➤ Capteurs solaires thermiques :

Les capteurs solaires thermiques doivent bénéficier de l'avis technique du CSTBat ou du « Solar Keymark européen », ou toute procédure équivalente dans l'Union Européenne.

Seuls les capteurs plans vitrés peuvent bénéficier de la prime.

Typologie des systèmes solaires thermiques : les capteurs solaires thermiques couplés à des pompes à chaleur ou les systèmes hybrides (PV+solaires thermiques) ne sont pas éligibles.

➤ Régulation :

La régulation des systèmes solaires thermiques doit prévoir un mode pour **gérer la surchauffe estivale** sans ajout d'équipement supplémentaire type radiateurs, ventilo-convecteur, échangeur enterré...

Les SSC doivent bénéficier d'une **régulation unique pour le solaire thermique et la gestion de l'appoint**.

Pour les CESI et SSC, le **système d'appoint doit pouvoir être coupé**, notamment en été, à la fin du printemps et au début de l'automne, afin de vérifier le bon fonctionnement du système solaire.

➤ Coût :

Le coût du matériel (hors système d'appoint ou émetteurs de chaleur pour le chauffage le cas échéant) doit **être inférieur à 1000 €HT/m² pour les SSC et à 1500€HT/m² pour les CESI** de surface utile de capteur.

En cas de dépassement, le justificatif du surcoût doit être mentionné sur la fiche devis. L'aide sera attribuée au cas par cas après évaluation par un comité technique.

➤ Suivi du fonctionnement :

Pour les **SSC**, le fabricant doit proposer un **outil de visualisation de l'historique des températures du système** afin de permettre le suivi du bon fonctionnement du système solaire thermique.

INSTALLATEUR:

Les travaux doivent être réalisés par un installateur **qualifié RGE** dans le domaine du solaire thermique

- CESI : Qualibat n°8211 ou Qualit'énr Qualisol CESI ;
- SSC : Qualibat n°8211 ou Qualit'énr Qualisol Combi.

Pour trouver un professionnel près de chez vous :

<https://www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

MONTANT DE L'AIDE

Les aides accordées sont les suivantes :

- CESI : 1 000 €
- SSC : 2 000 €

Le montant de l'aide est plafonné à 50% du montant du devis.

Ces aides peuvent être cumulables avec les autres aides mobilisables par ailleurs : CEE (Certificats d'Economie d'Énergie), Ma Prime Rénov, ANAH, éco-PTZ (sous réserve d'éligibilité).

Cette aide n'est pas cumulable avec l'aide à la rénovation énergétique de la Communauté de Communes de l'Oisans sur ce même poste.

Une seule aide solaire thermique est autorisée par logement.

CONSTITUTION DU DOSSIER, Pièces à fournir :

Votre dossier doit être déposé ou envoyé par courrier à l'adresse suivante :

AGEDEN
Prime solaire thermique Oisans
14, avenue Benoît Frachon
38400 Saint Martin d'Hères

Ou par mail à aides-oisans@ageden38.org

Demande de subvention, pour le dépôt du dossier :

Avant de débiter les travaux, vous devrez transmettre à l'AGEDEN :

- Le dossier de demande d'aide dûment complété et signé
- La fiche devis-type de l'installation solaire thermique (ci-joint en annexe):
- Justificatif de résidence principale : copies de la première et de la dernière page de votre taxe d'habitation.
 - Cas particuliers :
 - si vous êtes propriétaire bailleur avec un locataire depuis un an, joindre la taxe d'habitation du locataire et la taxe foncière du propriétaire ;
 - nouvel arrivant : joignez une attestation de domicile (copie acte notarié ou bail à la nouvelle adresse).
- Une copie de la carte d'identité du demandeur
- Pour le chauffage solaire : étude de dimensionnement de l'installation solaire thermique (faite par l'installateur ou le fabricant).
- La photo de la toiture où seront installés les capteurs solaires thermiques, avec des éléments visibles de l'environnement.
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du demandeur pour le versement de l'aide.

➔ La Communauté de Communes de l'Oisans et l'AGEDEN se réservent le droit de demander des pièces complémentaires lors de l'instruction pour des raisons liées à l'entrée en vigueur d'un nouveau dossier d'aide et/ou pour tout autre motif d'intérêt général lié à l'instruction de votre dossier

Un mail ou courrier vous est envoyé en retour pour confirmer la réception du dossier.

ATTENTION : l'attribution de l'aide n'est pas systématique, cependant les travaux peuvent commencer après la réception d'un mail de l'AGEDEN précisant que le dossier est complet mais sans certitude sur l'obtention de l'aide. **Un démarrage des travaux entrepris sous votre responsabilité ne saurait préjuger de la décision qui sera prise à l'issue de l'instruction de votre demande.**

Après examen de votre dossier et la vérification de la conformité de celui-ci, un arrêté attributif vous sera adressé.

Vous disposez d'un délai d'un an à compter de la date de notification de l'arrêté attributif de la subvention pour réaliser les travaux et faire la demande de versement de l'aide.

Pour le versement de l'aide, une fois les travaux terminés :

Une fois les travaux réalisés et dans un délai d'un an maximum à compter de la date de notification de l'arrêté attributif de la subvention, vous devrez transmettre à l'AGEDEN :

- Photocopie de la facture acquittée en totalité, avec signature et tampon de l'entreprise.
- Photocopie de la fiche technique de mise en service (ci-jointe en annexe).
- La photo de la toiture avec les capteurs solaires thermiques installés, ainsi que les éléments visibles de l'environnement.

Le paiement de la subvention sera effectué en un seul versement par virement bancaire de la trésorerie de la Mure après réception et validation de la conformité des documents listé ci-dessus.

L'aide au solaire thermique est une aide versée par la Communauté de Communes de l'Oisans.

Votre interlocuteur mandaté par la Communauté de Communes de l'Oisans est

AGEDEN

Prime solaire thermique Oisans

14, avenue Benoit Frachon

38400 Saint Martin d'Hères

Tél : 04 76 14 00 10

Mail : aides-oisans@ageden38.org

Prime solaire thermique

(Chauffe-eau et chauffage solaire thermique)

Dossier de demande

2024

Réservé à la Communauté de Communes

N° de dossier :

Date du dépôt :

Identité du demandeur de la subvention

M. Mme Mlle

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél : Tél portable :

Adresse mail :

Nombre de personnes imposables du foyer :

Personne 1, nom et prénom : Imposable : Oui Non

Personne 2, nom et prénom : Imposable : Oui Non

Personne 3, nom et prénom : Imposable : Oui Non

Personne 4, nom et prénom : Imposable : Oui Non

Personne 5, nom et prénom : Imposable : Oui Non

Revenu fiscal de référence :

Propriétaire occupant Propriétaire bailleur Usufruitier Nu propriétaire
 Occupant à titre gratuit

Occupation du logement (si différent)

Nombre de personnes occupant le logement objet de la demande :

Nom de l'occupant :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél : Tél portable :

Adresse mail :

Questionnaire obligatoire

Situation professionnelle du demandeur

Du demandeur : Agriculteur exploitant Artisan, commerçant, chef d'entreprise Employé
 Ouvrier Cadre Profession libérale
 Profession intermédiaire Retraité(e) Autre, sans activité.

Du conjoint (le cas échéant) : Agriculteur exploitant Artisan, commerçant, chef d'entreprise
 Employé Ouvrier Cadre Profession libérale
 Profession intermédiaire Retraité(e) Autre, sans activité.

Age (du demandeur) : 18 à 24 ans 25 à 34 ans 35 à 49 ans 50 à 64 ans 65 ans et plus

Surface chauffée du logement à équiper :m²

Période de construction : avant 1949 1949 - 1975 1975-1990 1990-2005 après 2005

Travaux d'isolation depuis 2005 ? Toiture (rampants ou combles) Façades (intérieur ou extérieur) Plancher bas Remplacement menuiseries

Classe énergétique du logement (de A à G si connue) :

Le système de Chauffage et d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) avant et après travaux :

	Eau Chaude Sanitaire	Chauffage
Energie principale avant travaux		
Energie d'appoint avant travaux (le cas échéant)		
Energie principale après travaux		
Energie d'appoint après travaux (le cas échéant)		

Quelles sont vos motivations principales pour l'installation du système solaire thermique ? :

.....
.....
.....
.....

Comment avez-vous connu cette aide ? :

- Presse locale Installateur Communauté de Communes AGEDEN Mairie
 « Bouche à oreille » Facebook Site Internet, lequel :
 Autre :

Entreprise :

Raison Sociale :
 Nom : Prénom :
 N° SIRET et APE :
 Adresse :
 Code Postal : Commune :
 Téléphone : Courriel :
 N° RGE :
 Si la pose de l'installation est faite par un sous-traitant :
 Nom de l'entreprise : qualification RGE n° :

Matériel installé:

Devis et informations techniques	
<input type="checkbox"/> Système Chauffe-Eau Solaire Individuel (CESI) <input type="checkbox"/> Système Solaire Combiné (SSC = Chauffage + Eau Chaude solaire) Si Système Solaire Combiné SSC : <input type="checkbox"/> hydro-accumulation / <input type="checkbox"/> solaire direct ?	
Capteurs solaire thermiques Surface utile : Orientation et Inclinaison : Certification : <input type="checkbox"/> « CSTBat », <input type="checkbox"/> « SolarKeymark », <input type="checkbox"/> autre	
Ballon de stockage : Volume : Type et épaisseur calorifuge :	
Régulation : <input type="checkbox"/> pilotage solaire thermique <input type="checkbox"/> pilotage appoint Eau Chaude Sanitaire <input type="checkbox"/> pilotage appoint chauffage Gestion de la surchauffe <input type="checkbox"/> auto-vidange, <input type="checkbox"/> rendement capteurs dégradés, <input type="checkbox"/> décharge nocturne, <input type="checkbox"/> autre	
Liaison solaire (capteurs au ballon solaire thermique) Equipements de sécurités : Mitigeur thermostatique, groupe de sécurité, vase d'expansion si nécessaire.	
Description des compteurs d'énergies ou du système de suivi de l'historique des températures le cas échéant :	
Autre	
Main d'œuvre €HT
Total HT en Euros €HT
Taux de TVA (en %) %
Total TTC en Euros €TTC

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) le bénéficiaire :

Nom Prénom :

certifie sur l'honneur que :

- Le logement déclaré, où j'effectue des travaux, est situé sur la Communauté de Communes de l'Oisans
- Les travaux interviennent dans un logement en résidence principale
- Les renseignements portés sur la présente demande et sur les documents qui l'accompagnent sont exacts.
- J'accepte de transmettre tout document complémentaire, nécessaire pour vérifier l'éligibilité du dossier et/ou le versement, à la demande de l'AGEDEN ou de la Communauté de Communes de l'Oisans
- J'accepte le principe de visites sur site (sur rendez vous) permettant de vérifier la situation avant travaux et/ou de constater la bonne mise en œuvre du nouvel équipement
- Je m'engage à utiliser correctement mon système solaire thermique, en suivant les recommandations de la fiche de « bon fonctionnement de votre système solaire thermique » transmise par l'AGEDEN ;
- Je m'engage à déclarer l'aide de la Communauté de Communes de l'Oisans lors de tout dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès d'un autre financeur et notamment pour « Ma Prime Rénov ».
- Accepte l'exploitation des photos par la Communauté de Communes de l'Oisans et par l'AGEDEN pour les besoins de formation, de communication ou de sensibilisation du public.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le demandeur ne pourra pas prétendre au versement de l'aide, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indûment perçues.

Nous vous informons que dans le cadre du Règlement européen sur la protection des données, vos données personnelles sont susceptibles d'être conservées par la Communauté de Communes de l'Oisans à des fins de service.

Vous pouvez à tout moment demander la suppression de ces données conformément au règlement précité en en faisant la demande à la Communauté de Communes de l'Oisans.

Dans le cadre de l'aide « Prime solaire thermique », j'accepte d'être contacté(e) en vue d'une communication ou d'un témoignage sur ma nouvelle installation : oui non

Fait à.....

Signature du demandeur

Le.....

Annexe 1 : Fiche technique de mise en service

A faire remplir par le professionnel après les travaux.

Ce document de contrôle technique final confirme que l'installation solaire a été examinée et mise en bon état de fonctionnement.

Nom de l'entreprise :

Nom du responsable de la mise en service :

Tel : Email :

1. Montage	Ok / na	Notes, si « na : non applicable »
Vérification des fixations des capteurs		
Tuyauteries du circuit solaire raccordé à la « terre »		
Tuyau d'échappement de la soupape de sécurité dirigé vers le bidon d'origine avec l'autocollant de description de l'antigel utilisé		
Groupe de sécurité ECS installé		
Mitigeur thermostatique installé et réglé entre 50 et 55°C		
2. Mise en service	Ok / na	Notes, explication si « na »
Le circuit solaire a été rincé		
Le circuit solaire a été mis sous pression d'air à bar pendant heures pour vérifier l'étanchéité		
La concentration du caloporteur est vérifiée avec réfractomètre, protection garantie jusqu'à : °C		
La pression du circuit solaire est de Bars à °C		
La pression de gonflage du vase d'expansion est de Bars		
Le débit de circulation du circuit solaire est de l/h		
Le circuit solaire a été purgé avec les purgeurs manuels après jours		
Le volume tampon du réservoir a été purgé		
3. Systèmes de réglages	Ok / na	Notes, explication si « na »
Les sondes de températures indiquent des valeurs réelles		
Le circulateur solaire se déclenche selon le paramétrage du régulateur		
Le circulateur se déclenche à partir d'une différence de température de °C (entre ballon et capteurs)		
Le circulateur s'arrête quand la différence de température passe en dessous de °C ou si le ballon atteint : °C		
L'appoint se déclenche si la température du stockage descend en dessous de °C sur la plage horaire :		
Gestion de la surchauffe : ...		
4. Explication pédagogique	Ok / na	Notes, explication si « na »
Fonctions de base du régulateur (température, marche, arrêt) et du suivi de performance		
Localisation des purges et du manomètre (si sous pression)		
Proposition d'un contrat de dépannage (en cas de défaut)		
Conditions de garantie des composants du système		
Remise de la documentation utilisateur des composants du système.		

Date :

Signature bénéficiaire

Entreprise (nom + cachet)